

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 DECEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 02.12.2020

Présents à la séance : 23

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Valérie JULIEN - Rémi FALCAND - Nathalie MOYSET - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Patricia DA CUNHA - Fabrice PORCHERON - Martine MACIASZEK - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Catherine BUCHAUDON (pouvoir à Catherine LANDRE) - Sylvain LAMOTTE (pouvoir à Bernard FREDON) - Sandro Filipe MARTINS (pouvoir à Laurent ECHALIER)

Absent : Géraldine PLANTARD

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N°9

OBJET : COMITE DE JUMELAGE : ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA MUNICIPALITE

Le Rapporteur rappelle à l'Assemblée les statuts du Comité de Jumelage qui prévoient en son article 6, que la commune sera représentée au Conseil d'Administration du Comité de Jumelage par deux adjoints ou conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DESIGNE :

Stéphanie MICHELOT LUQUET

Et

Gilles COUVIDAT

en qualité de représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration du Comité de Jumelage.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

14 DEC. 2020

Fait à Le Breuil,
le 9 Décembre 2020

Chantal CORDELIER
Maire

Pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT, DGS

